

DELIBERATION N°3-2023

CONSEIL DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (CAAF) DE L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DE LA ZONE AFRIQUE CENTRALE

Séance du 3 juillet 2023

Objet :	Tarifs de la Formation continue
Libellé :	Le CAAF valide le tarif de la cotisation à la Formation continue calculé sur la base de 1% de la masse salariale des personnels de droit local et des participations à la rémunération, principale et accessoire des personnels détachés.

Nombre de votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Lomé, le 3 juillet 2023

Le président du CAAF de la zone Afrique centrale

Arnaud REANIE

Le Directeur again de la DDAR

Amad REGNIER

Date de mise en ligne: 03/07/2023